

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/411
1er décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 31 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 29 novembre 1978, adressée au Secrétaire général
par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un message de M. Noor Mohammad Taraki, secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan, président du Conseil révolutionnaire et premier ministre de la République démocratique d'Afghanistan, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du message qui l'accompagne comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour.

Le chargé d'affaires par intérim,
(Signé) M. A. W. SIDDIQ

ANNEXE

Message de M. Noor Mohammad Taraki, secrétaire général du
Comité central du parti démocratique populaire d'Afghanistan,
président du Conseil révolutionnaire et premier ministre de
la République démocratique d'Afghanistan

Je tiens à saisir l'heureuse occasion qu'offre la célébration, le 29 novembre, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, pour réaffirmer l'appui ferme et sincère que le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan prêtent à la juste lutte que mène avec héroïsme le peuple palestinien pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, usurpés par Israël avec le concours de l'impérialisme.

Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan soutient les efforts persistants que déploie l'Organisation des Nations Unies pour trouver au problème du Moyen-Orient, une solution juste et complète, fondée sur le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur le rétablissement du peuple palestinien, dont l'authentique représentant est l'Organisation de libération de la Palestine, dans ses droits inaliénables, y compris le droit de constituer son propre Etat national indépendant.

La République démocratique d'Afghanistan, qui considère que la question palestinienne est au coeur du problème du Moyen-Orient, est convaincue que des arrangements collusoires ou des accords partiels ne conduiront pas à un juste règlement de ce problème, et notamment de la question palestinienne, à laquelle nous estimons que la meilleure solution pourrait être trouvée avec l'entière participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

Tous les pays épris de justice et de paix ont l'obligation morale de se tenir aux côtés du peuple palestinien jusqu'à sa victoire finale.
